



ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE De la LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Samedi 26 JUIN 2021
PAR VOIE DEMATERIALISEE

Cette Assemblée Générale s'est tenue le Samedi 26 Juin 2021 en distanciel (vote électronique géré par la Société O.O.P.N.).

Elle était présidée par Monsieur Arnaud DALLA PRIA, Président de la Ligue de Football d'Occitanie, assisté de Madame Laurence MARTINEZ, Secrétaire Générale de la Ligue de Football d'Occitanie.

Cette assemblée Générale était animée par Monsieur Olivier DAURIOS, Directeur Administratif de Ligue de Football d'Occitanie et en collaboration avec Monsieur Jacques ADGE, Président de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales.

L'Assemblée Générale débute à 10h00

RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'assemblée était ainsi représentée :

- **District de l'ARIEGE**

Présents : 6 clubs de ligue représentant 88 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 106 voix, soit au total 194 voix pour le District de l'ARIEGE

- **District de l'AUDE**

Présents : 16 clubs de ligue représentant 229 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 296 voix, soit au total 525 voix pour le District de l'AUDE

- **District de l'AVEYRON**

Présents : 12 clubs de ligue représentant 183 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 338 voix, soit au total 521 voix pour le District de l'AVEYRON

- **District du GARD-LOZERE**

Présents : 19 clubs de ligue représentant 302 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 947 voix, soit au total 1 249 voix pour le District du GARD – LOZERE

- **District du GERS**

Présents : 7 clubs de ligue représentant 91 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 210 voix, soit au total 301 voix pour le District du GERS

- **District de HAUTE GARONNE**

Présents : 57 clubs de ligue représentant 1 065 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 1 114 voix, soit au total 2 179 voix pour le District de la HAUTE GARONNE

- **District des HAUTES PYRENEES**

Présents : 12 clubs de ligue représentant 203 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 148 voix, soit au total 351 voix pour le District des HAUTES PYRENEES

- **District de l'HERAULT**

Présents : 41 clubs de ligue représentant 779 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 903 voix, soit au total 1 682 voix pour le District de L'HERAULT

- **District du LOT**

Présents : 7 clubs de ligue représentant 119 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 199 voix, soit au total 318 voix pour le District du LOT

- **District des PYRENEES ORIENTALES**

Présents : 12 clubs de ligue représentant 179 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 234 voix, soit au total 413 voix pour le District des PYRENEES ORIENTALES

- **District du TARN**

Présents : 14 clubs de ligue représentant 238 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 445 voix, soit au total 683 voix pour le District du TARN

- **District du TARN ET GARONNE**

Présents : 19 clubs de ligue représentant 265 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 285 voix, soit au total 550 voix pour le District du TARN ET GARONNE

TOTAL des clubs PRESENTS : 222 clubs totalisant 3 741 voix.

TOTAL des voix détenues par les DELEGATIONS DE VOTE : 5 225 voix.

TOTAL DE VOIX DES INSCRITS : 9 781 VOIX.

TOTAL DES VOIX DE L'ASSEMBLEE : 8 966 VOIX (Soit 91,67 % des voix des inscrits)

- **Clubs Absents (54)** : ENT.FOOTBALL SPAM (534352) – U.S TARASCON (553142)- FC CRITOURIEN (536143) – LUZENAC ARIEGE PYRENEES (505956) – RODEZ AVEYRON (505909) – US PAYS RIGNACOIS (514908) – ESPOIR FOOTBALL CLUB 88 (552063)- FC VILLENEUVOIS DIEGE (581891) – ST AFFRICAIN (503171) – US ESPALIONNAISE (506080) – US REQUISTANAISE (505910) – BOZOULS (519088) – FC PAVIEN (522111) – STE CHRISTIE PREIGNAN (553760) – FIGEAC CAPDENAC QUERCY (541889) – US NOZACOISE (552062) – ST JUERY (506024) – MONTAGNE NOIRE (581025) – LES COPAINS D'ABORD 81 (580711) – US MOLIERES (512976) – AS MATRA (611303) – AS ACCENTURE (663883) – RANGUEIL (537945) – US DE QUINT FONSEGRIVES (516966) – ENT BOULOGNE PEGUILHAN (544215) – ENTREPRISE LIEBHERR AEROSPACE

(615469) – SEYSSES FROUZINS (580593) – TOULOUSE PRADETTES (547206) – TOULOUSE ACF (506018) – VILLENEUVE FUTSAL CLUB (581000) – TOULOUSE O.AVIATION (605188) – ASPIC (614480) – TOULOUSE LALANDE FUTSAL (853618)- INTERNAT TOULOUSE FC (654202) – O.GIROU (551412) – BOULOC SPORTING FUTSAL (580906) – FONTENILLES (535409) – UNION COURTAGE FC (654280) – CARCASSONNE FUTSAL (880775) – AS PEXIORANAISE (533130) – NARBONNAIS FUTSAL SPORTING (890450) – F.AGGLOMERATION CARCASSONNE (548132) – US DE VILLASAVARY (582387) – CO SOLEIL LEVANT NIMES (526901) – SPORTIFS 2 CŒUR (550035) – SC ANDUZIEN (511921) – EMULATION LE GRAU DU ROI (503235) – JS CHEMIN BAS D’AVIGNON (519483) – FC MILHAUD (580998) – LODEVOIS LARZAC FUTSAL (560351) – EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN (560295) – ELNE FC (530097)- FC ST LAURENT DE LA SALANQUE (531488) – ASSOCIATION THEZA ALENYA CORNEILLA (582305)

Madame la Secrétaire Générale de la LFO indique le nombre des voix de l’ASSEMBLEE soulignant que le quorum était atteint et que celle-ci pouvait valablement délibérer.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE MONSIEUR ARNAUD DALLA PRIA

**Mesdames et Messieurs Les Représentants des Clubs de Ligue,
Mesdames et Messieurs les Délégués des Districts,
Mesdames et Messieurs,**

C’est pour moi un réel plaisir de me retrouver aujourd’hui parmi vous. En ce début d’Assemblée Générale, je souhaiterais tout d’abord avoir une pensée pour toutes les personnes qui, au cours de cette année, ont été marqués par la souffrance ou la maladie et également pour toutes celles qui nous ont quittés.

Nous vivons une période de notre histoire compliquée depuis plus d’une année qui nous prive de notre liberté et de nos agissements. J’espère, nous espérons tous, que le plus compliqué est derrière nous, que nous allons pouvoir retrouver une vie normale. Pour cela, notre salut passera certainement par la vaccination qui nous permettra d’atteindre cette fameuse immunité collective.

Notre Ligue au cours de cette saison a eu toutefois l’occasion de connaître de nombreux succès sportifs : la demi-finale du MHSC en Coupe de France, le quart de finale de la Coupe de France et les barrages du TFC, le magnifique parcours de notre représentant du football amateur Canet en Roussillon dont je salue ici le Président. Il convient également de féliciter tous les clubs labellisés cette saison. Encore hier de belles récompenses arrivent avec notamment le club de St Estève Perpignan vainqueur du challenge sportif et sociétal de la Danone National Cup France 2021.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude aux licenciés du football qui, par leur professionnalisme ou leur investissement, ont contribué à la gestion de cette crise sanitaire.

Nous avons, vous avez bénévoles des clubs su et pu accompagner notre jeunesse, nos enfants afin qu'ils puissent conserver le lien social, quand les autres sports se sont arrêtés, le football a pu continuer à pratiquer pour le bien de notre jeunesse. Il s'agit là d'une fierté collective sur laquelle nous pourrions aussi construire notre futur.

Nous, vous, responsables des clubs, nous élus avons été au rendez-vous au travers de ces actions que nous avons pu mener. Les instances vous ont accompagnés et seront toujours à vos côtés dans le futur.

Je ne vais pas m'attarder sur l'ensemble des actions financières, je laisserai le soin à Philippe LAURAIRE trésorier général adjoint de la LFO de vous les présenter.

J'en profite pour féliciter l'ensemble des financiers élus ou salariés de notre ligue pour le travail accompli depuis 5 mois et qui portera ses fruits dans le futur. Je souhaite également féliciter et remercier l'ensemble de l'équipe que j'ai le plaisir de diriger qui déploie patiemment depuis 5 mois le projet pour lequel vous nous avez élus. Enfin j'en profite pour remercier tous les personnels de la Ligue qui œuvrent au quotidien pour que rayonne notre football Occitan.

Je souhaite vous rappeler que la gestion de cette crise nous a contraints. Contraints en tant qu'employeur à la sauvegarde ligue et districts de l'emploi de nos salariés. Contraint également à gérer une situation financière compliquée. Contraints enfin à prendre des décisions certes souvent guidées par la Fédération. Prendre des décisions c'est avoir une gestion globale de la situation au détriment parfois des intérêts personnels.

Au niveau sportif on vous les présentera tout à l'heure, deux décisions majeures ont été prises : le glissement générationnel en jeunes et le maintien des catégories en séniors, même si malheureusement selon les directives fédérales nous serons contraints à un retour des poules à 12 à l'issue de la saison prochaine.

Au niveau financier, les instances régionales Ligue et Districts ont accompagné les clubs à hauteur de 1 million 375.000. Il ne s'agit pas ici de se glorifier c'est tout à fait normal.

Au crépuscule de cette saison, je souhaiterais revenir vers vous sur nos engagements de campagne. Les promesses n'engagent que ceux qui les croient, mais les éléments factuels encore plus que les mots permettent de poser avec lucidité un regard objectif sur une situation. Nous nous étions engagés au cours de notre campagne à construire ensemble le futur de notre Ligue collectivement. Nous avons mis en place dès notre arrivée huit groupes de travail : trois sur le domaine sportif compétitions de jeunes séniors et féminines, un sur la rénovation des calendriers, un sur la rénovation des commissions régionales, un sur la modification des statuts, les deux derniers sur la commission régionale de médiation et sur la fondation. Trois nouveaux groupes de travail seront lancés prochainement : le beach soccer, le futsal et le football entreprise. Ils auront pour objectifs de redynamiser ces trois secteurs et de les développer.

Tout ce travail mené collégalement aura abouti à la création des territoires. Il s'agit là non pas d'enlever du pouvoir à nos Districts, il s'agit-là de donner une chance au football rural de continuer à se développer. Co-construire comme nous étions engagés avec la rénovation des commissions régionales aujourd'hui beaucoup plus réparties sur l'ensemble du territoire. Co-construire c'est aussi travailler au niveau fédéral, la LFA avec son Président Vincent NOLORGUES a souhaité renouveler les commissions fédérales. Tous ensemble Ligue et Districts, avons proposé conjointement de nouveaux membres issus de dix territoires quand avant il n'y en avait que la moitié. Enfin co-construire ensemble c'est aussi rendre le pouvoir aux clubs. En ce sens, le groupe de travail sur la modification des statuts qui s'était réuni avec de nombreux Présidents de Districts a fait des propositions, il vous appartiendra tout à l'heure de les accepter ou pas, de construire ensemble un futur plus démocratique. Tout n'est pas

finalisé, nous aurons à construire le collège consultatif et animer les réunions de territoire afin que tout le monde puisse avoir les mêmes informations aux mêmes moments.

Nous avons évoqué, au cours de notre campagne, la promotion des valeurs citoyennes et sociétales qui nous tenait à cœur. Aujourd'hui, la commission régionale de médiation est en route. Aujourd'hui, la fondation est en cours de création, une de ces actions phares sera la valorisation du fair-play. A ce titre je peux vous annoncer que la saison prochaine les gagnants du fair-play seront invités à assister à des matchs de l'Equipe de France et j'en profite pour remercier le Président Noel LE GRAET pour l'octroi de 400 places environ afin de mener à bien cette action.

Nous n'avons pas souhaité faire évoluer le barème disciplinaire cette saison, n'ayant pas de match on peut avoir l'espoir collectif que la reprise sur les terrains puisse dans le futur bien se passer. En tout cas, en tant que personne responsable, nous ne pourrions pas accepter une reprise avec des incidents et on peut tous déplorer ces mauvais comportements en U12, de bagarres lors de matchs amicaux, alors que nous avons été privés de nos libertés pendant plus d'une saison, il est incompréhensible de reprendre dans ces conditions et nous serons vigilants dans le futur sur ces agissements.

Nous nous étions engagés à avoir un développement de la LFO. Pour cela nous avons créé un service nommé PMC (Partenariat, Marketing et Communication). Ce service est en cours de déploiement et il sera le bras armé de notre Ligue et vous avez pu vous rendre compte de son efficacité lors du magnifique inside réalisé lors du quart de finale de la Coupe de France avec le club de Canet-Roussillon. Le rayonnement de la LFO, on s'était engagé c'était aussi rayonner par des actions sur le territoire, j'ai un grand bonheur de vous annoncer que le Président Noel LE GRAET nous a confiés l'organisation du Tournoi de France en Février 2022 (Tournoi Amical avec l'Equipe de France Féminine A et 3 autres sélections).

Le développement de la LFO, nous nous étions engagés au niveau financier, Monsieur LAURAIRE Philippe et Monsieur SEGURA Jérôme interviendront sur ce sujet, un plan d'économie est en cours, il commence à porter ses fruits.

Au niveau des services aux clubs, nous avons souhaité la création d'un service dédié sous la responsabilité de Monsieur Olivier DAURIOS. Aujourd'hui une nouvelle commission a été créé la commission régionale d'aide à la structuration des clubs. Au cours de l'accompagnement réalisé dans la réorganisation du personnel, nous avons pu créer deux postes sans embauche. Un de ses postes sera dédié exclusivement à l'accompagnement des clubs, la personne se forme progressivement et on espère que ses qualités humaines et professionnelles conviendront à une grande majorité d'entre vous.

Enfin dans le domaine sportif, nous nous étions engagés à accompagner les clubs ruraux avec la mise en place des CERU (Centre Entraînement Régional Universitaire), le premier sera actif à la rentrée sur le territoire de Montpellier, il permettra aux joueurs d'un certain niveau évoluant dans des clubs ruraux d'avoir des entraînements spécifiques, le CERU de Toulouse est en cours d'ouverture également.

Grâce à l'Equipe Technique Régionale et en lien avec l'ANS, plusieurs actions liées à la citoyenneté, à la prévention des dérives et à l'accompagnement des concours sont en cours.

Enfin pour terminer, j'aimerais évoquer avec vous l'aspect organisationnel grâce à la réorganisation des services de la ligue (création de 2 nouveaux postes : un poste qui sera affecté

à l'aide à la structuration des clubs et le second dédié aux partenariats marketing et communication).

En conclusion, je vous souhaite de retrouver le plaisir des terrains dans des conditions sportives adaptées. Je vous souhaite également à toutes et à tous un bel été et une belle préparation d'avant saison.

VOLET ADMINISTRATIF

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30.01.2021

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 Janvier 2021 a été publié sur le site internet de la Ligue le 04 Juin 2021.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 Janvier 2021 est voté à la majorité (Pour 86.91 % et Contre 13.09 %).

VOLET SPORTIF

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

Monsieur Jean-Marc SENTEIN Membre du Comité Directeur de la LFO, Président du District de la Haute Garonne présente les grandes lignes de ce dossier.

Mesdames, Messieurs les Présidents responsables de clubs

Comme vous le savez l'arrêt des championnats amateurs par notre Fédération a obligé toutes ligues à revoir leurs pyramides des compétitions dont celles des jeunes pour la saison sportive prochaine.

Cette situation exceptionnelle nous a demandés de réagir très vite, de manière collégiale, démocratique et dans l'intérêt général des clubs. Aussi votre Ligue sous l'impulsion de la nouvelle équipe a souhaité mettre en place un groupe de travail spécifique pour les compétitions jeunes pour répondre à la volonté du Comité Exécutif de procéder au glissement générationnel pour la saison 2021-2022. Les générations U14 passent en U15, les générations U15 passent en U16 et ainsi de suite avec l'autorisation pour toutes les générations de U18 de basculer en U20.

L'idée générale a été de ne pas pénaliser ces générations de jeunes qui ont subi de plein fouet cet arrêt des championnats cette saison 2020-2021 et donc pratiquer comme demandé ce glissement générationnel pour la saison 2021-2022. Certes, le seul regret du groupe de travail a été de ne pas pouvoir satisfaire les rares demandes de générations impactées par cette crise covid surtout celles engagées en district. Mais comment faire ? comment choisir sans léser personne, sans se faire sanctionner par les services de la Fédération ou créer des injustices.

Ce groupe de travail de 35 membres que je tiens sincèrement à remercier pour leur participation active a permis de proposer cette nouvelle pyramide dont vous avez été destinataires et surtout en accord avec les textes fédéraux. Les points importants à retenir sont les suivants : élever le niveau de nos équipes de jeunes engagées en ligue, supprimer les montées pour la catégorie U13 problématique soulevée par tous les techniciens et dirigeants de clubs en créant un championnat U14 en deux phases, proposer à toutes les générations U18 de s'engager en championnat U20 l'an prochain pour ne léser personne, mieux régler le nombre de mutés dans nos catégories de jeunes U12 à U19 pour redonner la main à vous dirigeants et aux Présidents de clubs afin de limiter certains pillages . Enfin proposer progressivement un championnat par territoire entre plusieurs districts dans plusieurs catégories ainsi que des play-offs pour dynamiser nos compétitions et les rendre plus attractives. Pour rappel, ce groupe de travail a été piloté conjointement avec Michel CAUSSADE élu de la Ligue et surtout avec la participation de vingt clubs de Ligue, des Présidents de Districts, vice-Président de l'Hérault et du Gard Lozère ainsi que la participation de nombreux techniciens dont Gilles BOSCUS, Daniel TRISTAN et le Directeur Technique Régional Yvan DAVID. Une représentativité exceptionnelle pour ce sujet important. Tous ces membres ont validé de manière démocratique cette pyramide des jeunes ainsi que les règlements associés. Par la suite, le Comité Directeur du mois de Mai les ont votés à la quasi-unanimité (0 vote contre et 2 abstentions). Encore merci à tous les membres que je représente modestement ce matin lors de cette Assemblée Générale.

Monsieur RAVENEAU Jérémy Juriste à la LFO intervient pour présenter les modifications communes aux championnats jeunes, les grandes lignes de cette pyramide générationnelle ainsi que le règlement des championnats.

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes la pyramide générationnelle

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 79.62 % et Contre 20.38 %)

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes l'approbation du règlement des championnats jeunes

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 79.41 % et Contre 20.59 %)

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes l'approbation des modifications réglementaires relatives aux changements de clubs

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 87.62 % et Contre 12.38 %)

CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS

Monsieur Jean Bernard BIAU Membre du Comité Directeur de la LFO, présente les grandes lignes de ce dossier.

A ce jour, la Ligue organise 3 championnats régionaux seniors : régional 1, régional 2, régional 3. Par décision du Comité Exécutif de la FFF du 24 Mars et du 06 Mai 2021 les compositions de championnats pour la saison 2021-2022 seront identiques à celles de la saison 2020-2021 sans accession ni relégation entre les différents championnats entre les deux saisons.

Pour la saison 2021-2022, le championnat Régional 1 est composé de 42 équipes regroupées en 3 poules de 14 équipes. Elles sont désignées par les équipes qui composaient le championnat pour la saison 2020-2021 à l'exclusion des équipes ayant fait l'objet d'une décision remettant en cause leur maintien dans ledit championnat (forfait général, mise hors compétition, refus d'engagement ...). Un point important, les places vacantes ne seront pas comblées. Pour la saison 2022-2023, le championnat régional 1 sera composé de 36 équipes regroupées en trois poules de 12 équipes.

Le championnat régional 2 pour la saison 2021-2022 est composé de 56 équipes regroupées en 4 poules de 14 équipes. Elles sont désignées par les équipes qui composaient le championnat pour la saison 2020-2021 à l'exclusion des équipes ayant fait l'objet d'une décision remettant en cause leur maintien dans ledit championnat (forfait général, mise hors compétition, refus d'engagement ...). Les places vacantes ne seront pas comblées. Pour la saison 2022-2023, le championnat régional 2 sera composé de 48 équipes regroupées en quatre poules de 12 équipes.

Le championnat régional 3 pour la saison 2021-2022 est composé de 96 équipes regroupées en 8 poules de 12 équipes. Elles sont désignées par les équipes qui composaient le championnat pour la saison 2020-2021 à l'exclusion des équipes ayant fait l'objet d'une décision remettant en cause leur maintien dans ledit championnat (forfait général, mise hors compétition, refus d'engagement ...). Les places vacantes ne seront pas comblées. Pour la saison 2022-2023, le championnat régional 3 sera composé de 96 équipes regroupées en huit poules de 12 équipes.

Monsieur RAVENEAU Jérémy précise les modalités d'accessions et de rétrogradations à tous les niveaux.

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes l'approbation de la pyramide des compétitions séniors

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 81.40% et Contre 18.60 %)

Monsieur RAVENEAU Jérémy Juriste à la LFO intervient pour présenter le règlement des championnats séniors

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes l'approbation du règlement des championnats séniors.

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 80.80% et Contre 19.20 %)

FOCUS COMMUNICATION

Monsieur Fabien BARBIER en charge de la communication de la LFO présente les grands axes de développement du service communication.

Vous le savez, internet n'est plus une option. Les ligues régionales et les clubs ne cessent de se structurer malgré un ralentissement ces derniers mois lié à la crise sanitaire. Il en devient donc important de planifier pour nous une stratégie de communication et marketing gagnant pour notre Ligue.

Pour que celle-ci soit pérenne et stable, une stratégie de communication et marketing nécessite un temps de réflexion et d'analyse avant de s'arrêter sur le plan idéal qui pourra adapter de façon efficace l'offre à la demande et s'inscrire ainsi dans la stratégie globale de la Ligue.

La réussite de cette stratégie demandera un travail organisé de façon constante et sur le long terme, la demande est réelle et nous l'avons compris. Nous souhaitons répondre à vos attentes et vous accompagner en déployant un réel plan d'actions, au niveau communication nous mettrons en place très rapidement un journal vidéo comportant des vidéos institutionnelles pour vous aider dans votre gestion de club au quotidien et des vidéos sur la vie de la Ligue. Le tout accompagné d'Inside c'est-à-dire aller à la rencontre des clubs. Au niveau marketing nous avons pensé insuffler une nouvelle dynamique pour votre institution et cela passe par la création d'une nouvelle identité visuelle avec un logo plus moderne, plus tendance, plus dynamique. Nous avons également bien pris en compte votre besoin de vous identifier à votre niveau de compétition. Nous avons vu des clubs créer leur propre logo de compétition, le constat est clair, la demande est réelle. Afin d'accompagner le développement d'une nouvelle identité visuelle de la LFO, nous travaillons également sur le développement d'une identité sonore. Elle sera le support fondamental musical de toutes les actions de la Ligue. Le téléchargement de l'identité visuelle et sonore seront accessibles sur notre site.

VOLET FINANCIER

PRESENTATION DE L'ANNEXE FINANCIERE MODIFIEE

Monsieur Philippe LAURAIRE Trésorier adjoint de la LFO présente les grandes de ces modifications.

Je voudrais en préambule de ce volet financier réaffirmer une volonté forte de la Ligue à savoir réduire la pression financière sur les clubs, c'était un axe fort de nos promesses de campagne et nous allons nous attacher à essayer de ne décevoir personne pendant toute cette mandature. Pour cela deux choses : réduire les charges et développer des ressources externes par le biais de partenariat. Nous souhaitons donc réduire certaines charges notamment les frais de gestion sportive et administrative supportés par les clubs, réduire le cout des licences dans certaines catégories. Toutes ces décisions seront prises au cours de la mandature en tenant compte également de la situation financière de la Ligue et nous nous devons d'être des gestionnaires responsables.

Concernant notre gestion sportive, notre idée était de faire bénéficier d'une enveloppe un peu plus importante l'ensemble des clubs environ 20.000 euros mais vous comprendrez par la suite que nous avons dû réduire cette promesse compte tenu de nouvelles informations négatives qui viennent de nous arriver (coût d'assurance licence qui vient d'augmenter). Néanmoins dans un souci de faire bénéficier les premières diminutions de coûts, la gestion sportive pour les clubs de R1, R2 et R3 diminuent (économie pour les clubs de 7500 €)

Madame la Secrétaire Générale soumet aux votes l'approbation des modifications apportées à l'annexe financière pour la saison 2021-2022

Cette proposition est votée à la majorité (Pour 82.25% et Contre 17.75 %)

PRESENTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES LICENCES SAISON 2021-2022

Monsieur Philippe LAURAIRE Trésorier adjoint de la LFO présente la nouvelle grille tarifaire concernant le prix des licences pour la saison 2021-2022 avec quelques informations importantes. La première concerne l'augmentation du coût de l'assurance de la licence (hausse de 0.29 € avec un coût global pour la Ligue de 43.000 €), le comité directeur en date du 29.05.2021 a décidé de prendre en charge ce coût supplémentaire, de ne pas le faire supporter aux clubs. Cette hausse importante nous impose de mener une réflexion à l'avenir sur le maintien ou pas de ce partenariat avec cet assureur. Malgré notre volonté de campagne était de valoriser la fonction de dirigeant, une baisse de 2.5 euros du coût de cette licence est proposée (25 euros au lieu des 27.50) avec une volonté de diminution sur toute la mandature. Nous souhaitons également mettre à l'avant la promotion du football féminin avec un effort particulier concernant les nouvelles licences dirigeantes et arbitres féminines en abandonnant la part ligue et district sur ces nouvelles licences.

Le Comité Directeur du 29.05.2021 a décidé également d'un fonds de solidarité en faveur des clubs de futsal très durement touchés par la crise sanitaire (remboursement de 10 € sur les renouvellements de licences).

Une petite nouveauté avec l'apparition de la licence volontaire qui servira à vérifier l'honorabilité des dirigeants et elle permet également pour ces dirigeants de bénéficier d'une assurance. Par contre il est important de le préciser, elle ne remplace pas la licence dirigeant et n'ouvre pas les mêmes droits. Une personne qui est licenciée volontaire ne pourra pas être inscrite sur une feuille de match, elle pourra par exemple accompagner son équipe ...Le coût de cette licence est fixé à 10 euros.

FOCUS PASS'SPORT

Monsieur Jean-Marc SENTAIN Membre du Comité Directeur de la LFO, Président du District de la Haute Garonne présente les grandes lignes du pass'sport .

C'est un dispositif qui est lancé par le ministère des sports à compter du 15 juillet au 30 août 2021. Le pass'sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros qui va concerner exclusivement les jeunes âgés de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021. Seront concernés et éligibles les jeunes qui bénéficient actuellement de l'allocation de rentrée scolaire. Il s'agit d'un courrier de la Caisse des Allocations Familiales qui sera directement adressé aux familles. Avec l'aide de ce courrier, le jeune se présentera dans son club avec ce courrier. Le club ensuite se connectera sur la plateforme moncompteasso (compte qui permet de demander des subventions à l'état). Il s'agit d'un pass'sport par enfant, et ce procédé sera déployé également dans tous les districts. Un tutoriel sera bientôt disponible sur le site de la Ligue pour vous guider dans toutes les démarches administratives.

FOCUS PARTENARIAT

Monsieur Jérôme SEGURA membre du Comité Directeur de la LFO et en charge du secteur PMC (Partenariat, Marketing et Communication) présente les grandes lignes du Partenariat. En préambule je tenais à remercier Monsieur Fabien BARBIER pour son investissement car aller chercher des finances ce n'est pas facile en ce moment.

Pour la Ligue on a créé le club des partenaires : l'Occitanie FC car nous avons besoin de trouver des ressources nouvelles pour la Ligue. Nous développons le partenariat en modernisant l'image de la ligue afin d'intéresser les différents sponsors (nous recherchons des partenaires avec une image responsable, écocitoyenne et respectueux de leur engagement).

Aujourd'hui nous sommes en négociation avec trois grosses entreprises avec un partenariat premium. Des sponsors sont également intéressés par le naming , du mécénat, mais aussi pour de la retransmission des matchs de R1. Nous développerons également un salon de la Ligue (2 fois par an) qui mettra en relations tous nos partenaires avec les clubs.

Avec le partenariat et les économies de la Ligue, nous viserons un montant à six chiffres très rapidement.



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

VOLET ADMINISTRATIF

PRESENTATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Afin qu'une proposition soit retenue définitivement, celle-ci doit recueillir 2/3 des voix des votants soit 66.66 %

ARTICLE 9 – COTISATION DES MEMBRES INDIVIDUELS

L'objectif est de lever l'imprécision présente dans les statuts sur l'obligation (ou non) pour les membres individuels de la Ligue de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle.

Cette proposition est adoptée à la majorité des deux-tiers (78.27%)

ARTICLE 12.1 – ASSEMBLEE GENERALE – COMPOSITION

L'objectif est de revoir la composition de l'Assemblée Générale en donnant aux « clubs de district » la qualité de membre de l'Assemblée Générale sans qu'ils ne soient représentés par une délégation. Par cette proposition, la volonté principale est de retrouver une démocratie directe et une expression de l'ensemble des Clubs du territoire.

Cette proposition est rejetée en ce sens qu'elle n'obtient pas la majorité des deux-tiers (61.73%)

ARTICLE 12.2 – ASSEMBLEE GENERALE – NOMBRE DE VOIX

Tout en respectant le principe évoqué dans le cadre de la refonte de la composition de l'Assemblée Générale, à savoir de favoriser la démocratie directe, l'objet de la présente

modification est de rééquilibrer les forces en présence au sein de l'Assemblée Générale afin que les membres dit « clubs de Ligue », qui sont directement impactés par les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale, puissent disposer d'un cumul de voix favorable. Cette distinction entre les deux catégories de membres présente l'avantage de favoriser l'expression des membres de l'Assemblée directement impactés par la politique régionale.

Cette proposition est inapplicable du fait du rejet de l'article 12.1

ARTICLE 12.3 – ASSEMBLEE GENERALE – REPRESENTANTS DES CLUBS

Dans la continuité de la proposition relative à la composition de l'Assemblée Générale, il apparaît souhaitable d'adapter les principes relatifs à la représentation des clubs. Pour ce faire, l'objet de la présente modification est de permettre aux clubs qui seraient dans l'impossibilité d'être présent lors d'une AG de se faire représenter dans des conditions ci-après définies.

Cette proposition est inapplicable du fait du rejet de l'article 12.1

ARTICLE 12.4 – ADOPTION ET MODIFICATION DES TEXTES

L'objectif de cette proposition est de permettre une répartition des compétences entre l'Assemblée Générale et le Comité de Direction en matière de modification des textes, à l'instar de ce qui existe d'ores et déjà entre l'Assemblée Fédérale et le Comex (exemple de délégation de compétence au C.D : modification de l'annexe financière, modification des règlements des compétitions sauf les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux relégations...)

Cette proposition est adoptée à la majorité des deux-tiers (72.94 %)

ARTICLE 12.5.1 ASEEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE

Par application des dispositions adoptées lors de la dernière Assemblée Fédérale, il est nécessaire d'intégrer dans les statuts de la Ligue la possibilité d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée. Par ailleurs, s'il semble préférable dans le cadre d'une Assemblée dématérialisée de ne pas recourir au système des pouvoirs entre clubs, il est laissé à la discrétion de la présente assemblée le soin de se positionner.

L'assemblée adopte le principe d'une absence de pouvoir dans le cadre d'une assemblée générale dématérialisée (68.85 %)

ARTICLE 13.1 – COMITE DE DIRECTION – COMPOSITION

L'objectif de la présente modification est de restructurer la composition du Comité de Direction afin de ne pas faire de distinction entre les catégories de club ou les différents types de pratiques. En effet, pour le Comité de Direction, la qualité de membre de droit du représentant des clubs participant aux championnats nationaux n'est pas justifiée en ce sens qu'elle crée une inégalité entre ces clubs et d'autres catégories de clubs ou des licenciés qui pourraient également

prétendre à une représentativité directe comme les clubs de football diversifié, les clubs professionnels, les joueurs de haut-niveau et professionnels, etc...

Également, il est notable que la politique régionale menée par le Comité de Direction n'influe à aucun moment sur les championnats nationaux et que ces clubs disposent également d'équipes évoluant au sein des compétitions régionales raison pour laquelle ils sont pris en considération par le Comité de Direction au même titre que les autres clubs composant la Ligue.

A ce titre, il est proposé que le représentant des clubs participant à un championnat national ne revête plus la qualité de membre de droit du Comité de Direction dès lors, au surplus, qu'aucune disposition fédérale ne l'impose.

Cette proposition est rejetée en ce sens qu'elle n'obtient pas la majorité des deux-tiers (62.52 %)

ARTICLE 13.3.2 – COMITE DE DIRECTION – DECLARATION DE CANDIDATURE

L'objectif est de modifier le mode d'élection du Bureau en déterminant dès la déclaration de candidature de la liste l'ensemble des membres du bureau qui seront ainsi élus par l'Assemblée Générale (cf. art. 14.1 et 14.2)

Cette proposition est adoptée à la majorité des deux-tiers (80.29%)

ARTICLE 13.8 – COMPENSATIONS FINANCIERES

L'objectif, par l'ajout de cet article, est de permettre à la Ligue de compenser, dans les conditions prévues par le code général des impôts, la perte financière de ses principaux dirigeants (jusqu'à trois dirigeants au maximum) liée à l'absence d'activité professionnelle totale ou partielle lors de l'exercice de leur fonction.

A ce titre, une aide annuelle sera octroyée à la Ligue par la Fédération dans le seul but de contribuer au financement desdites compensations.

Cette proposition rejetée en ce sens qu'elle n'obtient pas la majorité des deux-tiers (49.63%)

ARTICLE 14.1 & 14.2 – BUREAU – COMPOSITION ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

L'objectif est de consacrer le Bureau tel qu'élu par l'Assemblée Générale (cf. art. 13.3.2) tout en intégrant des fonctions de vice-présidents pérennes pour la durée du mandat afin de les impliquer pleinement dans le fonctionnement du Bureau notamment en leur attribuant des missions suivies au contact des Membres indépendants et des Directeurs.

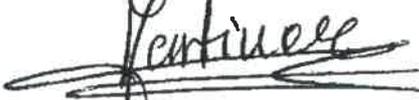
Cette proposition rejetée en ce sens qu'elle n'obtient pas la majorité des deux-tiers (57.89%)

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Intervention de Monsieur Vincent NOLORGUES Président de la Ligue du Football Amateur

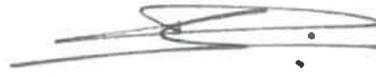
Intervention de Monsieur Arnaud DALLA PRIA Président de la Ligue de Football d'Occitanie qui clôture définitivement cette Assemblée Générale en remerciant chaleureusement toutes les équipes administratives et techniques de la L.F.O. ayant contribué grandement à l'organisation de cette manifestation.

La Secrétaire Générale,



Laurence MARTINEZ

Le Président,



Arnaud DALLA PRIA